



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

Certificat d'agrément

Centre d'évaluation de la sécurité des technologies de l'information

de la société

Serma Technologies

suivant la portée d'agrément n° 3 - 0001

Le présent certificat atteste que l'organisme ci-dessus répond aux critères du guide technique ECF 02 "Critères d'agrément d'un centre d'évaluation", dans le cadre du schéma d'évaluation et de certification défini dans l'avis du Premier ministre publié au Journal Officiel du 1er septembre 1995.

La portée d'agrément est communiquée sur demande.

Le 13 juillet 2000,

L'organisme de certification

Le Directeur chargé de la sécurité des systèmes d'information

M. Henri Serres



HENRI SERRES

Secrétariat général de la défense nationale

Service central de la sécurité des systèmes d'information

Schéma d'évaluation et de certification de la sécurité des technologies de l'information

18 rue docteur Zamenhof F-92130 Issy les Moulineaux

